

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2018

Numéro de version 142

Révision: 05.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: BISON COLLE SECONDE INDUSTRIEL 20 CRD 20G*12 NLFR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur(1)/fournisseur(2):

1

Bison International
Dr.A.F.Philipsstraat 9
NL-4462 EW Goes
PO Box 160
NL-4460 AD Goes
tel. +31 88 3235700
fax. +31 88 3235800
e mail: sds@boltonadhesives.com

2

Bison International
Excelsiorlaan 27, B 3
B-1930 Zaventem
tel. +32 3 710 92 92
fax. +32 3 710 92 90
e mail: sds@boltonadhesives.com

Service chargé des renseignements: Bison QESH

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoisons: 075 245245
Luxembourg: 8002 - 5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

BE-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2018

Numéro de version 142

Révision: 05.02.2018

Nom du produit: BISON COLLE SECONDE INDUSTRIEL 20 CRD 20G*12 NLFR

(suite de la page 1)

. Pictogrammes de danger

GHS07

. Mention d'avertissement Attention**. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-cyanoacrylate d' éthyle

. Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

. Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

. Indications complémentaires:

Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

. ==>> Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**. Pictogrammes de danger**

GHS07

. Mention d'avertissement Attention**. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-cyanoacrylate d' éthyle

. Mentions de danger

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

. Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

. 2.3 Autres dangers**. Résultats des évaluations PBT et vPvB****. PBT:** Non applicable.

(suite page 3)

BE-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2018

Numéro de version 142

Révision: 05.02.2018

Nom du produit: BISON COLLE SECONDE INDUSTRIEL 20 CRD 20G*12 NLFR. **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- . **3.2 Mélanges**
- . **Description:** Colle

Composants dangereux:

CAS: 7085-85-0	2-cyanoacrylate d' éthyle	50-100%
EINECS: 230-391-5	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- . **4.1 Description des premiers secours**
- . **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- . **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Ne pas enlever le produit solidifié de la peau.
- . **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- . **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- . **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- . **5.1 Moyens d'extinction**
- . **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- . **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **5.3 Conseils aux pompiers**
- . **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

BE-FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2018

Numéro de version 142

Révision: 05.02.2018

Nom du produit: BISON COLLE SECONDE INDUSTRIEL 20 CRD 20G*12 NLFR

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Eviter la formation d'aérosols.
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- . **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . **Équipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 5)

BE-FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.02.2018

Numéro de version 142

Révision: 05.02.2018

Nom du produit: BISON COLLE SECONDE INDUSTRIEL 20 CRD 20G*12 NLFR

(suite de la page 4)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

. **Protection respiratoire:** Protection respiratoire recommandée.

. **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. **Matériau des gants**

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

. **Protection des yeux:**

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

. **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

. Indications générales.

. **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Translucide

. **Odeur:** Caractéristique

. **Seuil olfactif:** Non déterminé.

. **valeur du pH:** Non déterminé.

. **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 60 °C

. **Point d'éclair** 86 °C

(suite page 6)

BE-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2018

Numéro de version 142

Révision: 05.02.2018

Nom du produit: BISON COLLE SECONDE INDUSTRIEL 20 CRD 20G*12 NLFR

(suite de la page 5)

. Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
. Température de décomposition:	Non déterminé.
. Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
. Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
. Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
. Pression de vapeur:	Non déterminé.
. Densité à 20 °C:	1,06 g/cm ³
. Densité relative:	Non déterminé.
. Densité de vapeur:	Non déterminé.
. Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
. Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
. Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
. 9.2 Autres informations	Toutes les données physiques pertinentes ont été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réagit fortement au contact de l'eau.
Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux types de matières organiques comme les alcools et les amines.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- . **Toxicité aiguë**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

BE-FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2018

Numéro de version 142

Révision: 05.02.2018

Nom du produit: BISON COLLE SECONDE INDUSTRIEL 20 CRD 20G*12 NLFR

(suite de la page 6)

- . **Effet primaire d'irritation:**
- . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque une irritation cutanée.
- . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- . **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- . **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- . **12.1 Toxicité**
- . **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **Autres indications écologiques:**
- . **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- . **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.
- . **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- . **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- . **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- . **Emballages non nettoyés:**
- . **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

BE-FR



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2018

Numéro de version 142

Révision: 05.02.2018

Nom du produit: BISON COLLE SECONDE INDUSTRIEL 20 CRD 20G*12 NLFR

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit. (suite de la page 7)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. 14.1 Numéro ONU . ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
. 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU . ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA	néant
. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport . ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA . Classe	néant
. 14.4 Groupe d'emballage . ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
. 14.5 Dangers pour l'environnement: . Marine Polluant:	Non
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
. Indications complémentaires de transport:	
. IMDG . Remarques:	Under certain conditions substances in Class 3 (flammable liquids) can be classified in packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2
. "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - . Directive 2012/18/UE
 - . Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - . RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

BE-FR

(suite page 9)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2018

Numéro de version 142

Révision: 05.02.2018

Nom du produit: BISON COLLE SECONDE INDUSTRIEL 20 CRD 20G*12 NLFR

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

. **Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

. **Service établissant la fiche technique:** Bison QESH

. **Contact:** Reach coördinator

. **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

. *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

BE-FR